

SECTION 084413 MURS RIDEAUX VITRÉS EN ALUMINIUM

Ce devis type suggéré a été élaboré à l'aide de l'édition courante du «Manual of Practice» du Construction Specifications Institute (CSI), y compris la structure en 3 parties et la mise en page recommandées par le CSI. De plus, pour la préparation de ce devis type nous avons adopté le concept mis au point ainsi que la méthodologie proposée dans le programme principal de l'American Institute of Architects (AIA). Ni le CSI ni l'AIA n'endorssent les fabricants et les produits spécifiques indiqués. Le devis type a été préparé en assumant l'utilisation de documents et de formules contractuels standard, comprenant les «Conditions du marché à forfait» (Conditions of the Contract), publiées par l'AIA.

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 Documents connexes

- A. Les dessins et les clauses générales du contrat, y compris les conditions générales et supplémentaires ainsi que les sections des spécifications de la division 01, s'appliquent à cette section.

1.2 Sommaire

- A. Cette section comprend : Systèmes de murs rideaux en aluminium architectural Kawneer, comprenant les garnitures de périmètre, les appuis de fenêtres, les accessoires, les cales et dispositifs d'ancre, et le scellement du périmètre des cadres de murs rideaux.

1. Les types de systèmes de murs rideaux vitrés en aluminium Kawneer comprennent :

- a. Système de mur rideau Clearwall^{MC} SS (système à vis et cannelures) :
 - 1) Clearwall^{MC} (SS) : 2-1/2 x 6-5/8 po (63,5 x 168,3 mm) ou 2-1/2 x 5-1/8 po (63,5 x 130,2 mm), vitrage extérieur avec intercalaire de bord de vitre en retrait fourni par un manufacturier agréé d'unités de vitrage isolant (IGU);
 - 2) Clearwall^{MC} (SSI) : 2-1/2 x 7-1/2 po (63,5 x 190,5 mm) ou 2-1/2 x 6 po (63,5 x 152,4 mm), vitrage extérieur avec vitre isolante à interface métallique (interface appliquée en atelier à l'aide de silicone structural);
 - 3) Clearwall^{MC} (SSIT) : 2-1/2 x 7-3/8 po (63,5 x 187 mm) ou 2-1/2 x 5-7/8 po (63,5 x 149 mm), vitrage extérieur avec vitre isolante à interface métallique (interface appliquée en atelier à l'aide d'une bande autocollante pour vitrage structural 3M^{MC} VHB^{MC}).
- b. Système de mur rideau Clearwall^{MC} SB (système à attaches résistant au cisaillement) :
 - 1) Clearwall^{MC} (SB) : 2-1/2 x 10-1/8 po (63,5 x 257,2 mm), vitrage extérieur avec intercalaire de bord de vitre en retrait fourni par un manufacturier agréé d'unités de vitrage isolant (IGU);
 - 2) Clearwall^{MC} (SBI) : 2-1/2 x 11 po (63,5 x 279,4 mm), vitrage extérieur avec vitre isolante à interface métallique (interface appliquée en atelier à l'aide de silicone structural);
 - 3) Clearwall^{MC} (SBIT) : 2-1/2 x 10-27/32 po (63,5 x 275,4 mm), vitrage extérieur avec vitre isolante à interface métallique (interface appliquée en atelier à l'aide d'une bande autocollante pour vitrage structural 3M^{MC} VHB^{MC}).

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : LES SECTIONS CONNEXES CI-DESSOUS SONT SPÉCIFIÉES À D'AUTRES ENDROITS, CEPENDANT, KAWNEER RECOMMANDÉ UN FOURNISSEUR UNIQUE FACILITANT LA RESPONSABILITÉ POUR TOUTES CES SECTIONS, TEL QU'IL EST INDUIT À L'ARTICLE 1.6 ASSURANCE DE LA QUALITÉ.

B. Sections connexes :

1. 072700 « Pare-air »
2. 079200 « Produits de scellement »
3. 083213 « Portes coulissantes vitrées avec cadres en aluminium »
4. 084113 « Entrées et devantures de magasins avec cadres en aluminium »
5. 084313 « Devantures de magasin avec cadres en aluminium »
6. 084329 « Devantures coulissantes pour magasins »
7. 084433 « Assemblages de vitrage en pente »
8. 085113 « Fenêtres en aluminium »
9. 086300 « Lanterneaux avec cadres métalliques »
10. 088000 « Vitrage »
11. 122600 « Dispositifs intérieurs d'éclairage naturel »

1.3 122600 « Dispositifs intérieurs d'éclairage naturel » Définitions

- A. Définitions : Pour la terminologie et les définitions standards de l'industrie des fenêtres, se référer au glossaire AAMA AG de l'American Architectural Manufacturers Association (AAMA).

1.4 Exigences de performance

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : LES RÉSULTATS DE LA RÉSISTANCE À L'INFILTRATION D'AIR ET D'EAU SONT BASÉS SUR LES NORMES ASTM ET AAMA. CONSULTER VOTRE REPRÉSENTANT KAWNEER RELATIVEMENT AU NIVEAU DE PERFORMANCE REQUIS POUR UN OUVRAGE SPÉCIFIQUE.

- A. Performance générale : Respecter les exigences de performance spécifiées, tel que déterminé par un test de murs rideaux vitrés en aluminium correspondant à ceux indiqués pour ce projet sans défaillance causée par un défaut de fabrication, d'installation ou de construction.
1. Les murs rideaux vitrés en aluminium doivent résister aux mouvements de la charpente de support, y compris, mais non exclusivement : déplacement d'étage, gauchissement, raccourcissement de colonnes, flage à long terme et fléchissement résultant de surcharges uniformément distribuées et concentrées. Les défaillances incluent également :

- a. contraintes thermiques transférées à la structure de l'immeuble;
 - b. bris de verre;
 - c. desserrage ou affaiblissement d'attaches, de fixations et d'autres composants;
 - d. défaillances des unités de fonctionnement.
- B. Design délégué : Design de murs rideaux vitrés en aluminium comprenant une analyse technique complète par un ingénieur professionnel qualifié et respectant les exigences de performance ainsi que les critères de design indiqués.

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : FOURNIR LES PRESSIONS NOMINALES DE RÉSISTANCE AU VENT EN LB/PI², DE MÊME QUE LE CODE DU BÂTIMENT PERTINENT ET L'ANNÉE DE L'ÉDITION.

- C. Charges dues à la poussée du vent : Fournir le système de mur rideau, y compris l'ancrage, pouvant supporter les pressions admissibles des charges dues à la poussée du vent de (____) lb/pi² ou (____)Pa, sens positif et (____) lb/pi² ou (____)Pa, sens négatif. Les pressions admissibles sont basées sur le code du bâtiment de (____); Édition (____).
- D. Structure – Performance de test : Tester conformément aux normes ASTM E 330 et TAS 202 comme suit :
 - 1. Dans un test à des pressions nominales de charge due au vent positives et négatives, les assemblages ne présentent aucun fléchissement dépassant L/175 de la portée libre.
 - 2. Une charge nominale d'air statique de 40 lb/pi² (1 915 Pa) doit être appliquée dans la direction positive et négative.
 - a. Dans un test à 150 % des pressions nominales de charge due au vent positives et négatives, les assemblages, y compris les ancrages, ne présentent aucune défaillance matérielle, détérioration structurale et déformation permanente des principales pièces de charpente dépassant 0,2 % de la portée libre.
 - b. La durée minimale du test selon la norme ASTM E 330 est de dix secondes.
- E. Fléchissement des pièces de charpente – À la pression due au vent nominale, comme suit :
 - 1. Fléchissement normal du plan mural : Limité au bord de la vitre dans une direction perpendiculaire au plan vitré ne dépassant pas L/175 de la longueur du bord de la vitre pour chaque ouverture vitrée individuelle, ou une longueur limitant le fléchissement du bord des ouvertures vitrées individuelles à $\frac{3}{4}$ po (19 mm) si cette dernière est moins élevée.
 - 2. Fléchissement parallèle au plan vitré : Limité à [L/360 de la portée libre ou 1/8 po (3,2 mm) si cette longueur est moins élevée] [longueur ne dépassant pas celle réduisant la prise du vitrage à moins de 75 % de la dimension nominale et celle réduisant le jeu du bord entre les pièces de charpente et le vitrage ou d'autres composants fixes à moins de 1/8 po (3,2 mm)].
 - a. Unités mobiles : Fournir un jeu minimal de 1/16 po (1,6 mm) entre les pièces de charpente et les unités mobiles.
 - 3. Fléchissement du porte-à-faux : Là où les pièces de charpente surplombent un point d'ancrage, limiter le fléchissement à deux fois la longueur de la pièce en porte-à-faux, divisée par 175.
- F. Déplacement d'étage sismique : Respecter le déplacement nominal des étages adjacents indiqué.
 - 1. Déplacement nominal : Ne doit pas dépasser 1 % de la hauteur de l'étage.
 - 2. Performance de test : Doit répondre aux critères de réussite selon le type d'occupation de l'immeuble lorsque testé conformément à la norme AAMA 501.4 au déplacement nominal et à 1,5 fois le déplacement nominal.
- G. Pénétration d'eau par pression statique : Aucun signe de pénétration d'eau dans le vitrage fixe et le cadre lorsque testé conformément aux normes ASTM E 331 et TAS 202 à 15 lb/pi² (720 Pa).
- H. Pénétration d'eau par pression dynamique : Aucun signe de pénétration d'eau dans le vitrage fixe et le cadre lorsque testé conformément à la norme AAMA 501.1 à une pression dynamique équivalant à 15 lb/pi² (720 Pa).
 - 1. Fuite d'eau maximale : [Selon la norme AAMA 501.1.] [Aucune eau non contrôlée pénétrant dans les assemblages ou aucune eau apparaissant sur les surfaces intérieures normalement exposées des assemblages provenant de sources autres que la condensation.] Les fuites d'eau n'incluent pas l'eau contrôlée par les solins et les gouttières qui est évacuée à l'extérieur.
- I. Mouvements thermiques : Permettre les mouvements thermiques résultant des changements maximaux (échelle) de température ambiante et de surface suivants :
 - 1. Changements (échelle) : 49 °C (120 °F) pour la température ambiante et 82 °C (180 °F) pour la température de surface des matériaux.
 - 2. Température d'air ambiant intérieur de test : [24 °C (75 °F)].
 - 3. Performance de test : Aucun flambage et aucune tension sur la vitre, défaillance de scellement, tension excessive sur le cadre, les ancrages et les attaches, ou réduction de la performance lorsque testé conformément à la norme AAMA 501.5.
- J. Performance énergétique : Les murs rideaux vitrés en aluminium doivent être testés conformément aux normes du NFRC et de l'AAMA.

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : FAIBLE ÉMISSIVITÉ DE HAUTE PERFORMANCE BASÉE SUR UNE UNITÉ DE VITRAGE ISOLANT DE 1-1/8 PO (28,6 MM), UNE ÉMISSIVITÉ DE 0,04 N°2 ET UN INTERCALAIRE EN ALUMINIUM REMPLI D'AIR.

- K. Transmission thermique (coefficients U) : Le vitrage fixe et le cadre doivent présenter un coefficient U ne dépassant pas 0,39 (faible émissivité de haute performance) pour le système Clearwall^{MC} SS tel que déterminé conformément à la norme AAMA 1503 ou les spécifications du projet () en BTU/h/pi²/F selon la norme AAMA 507 ou () en BTU/h/pi²/F selon la norme NFRC 100.
- L. Coefficient d'apport par rayonnement solaire : Le vitrage fixe et le cadre doivent présenter un coefficient d'apport par rayonnement solaire ne dépassant pas [_____] <Insérer la valeur> tel que déterminé conformément à la norme NFRC 200.
- M. Infiltration d'air : Fuite d'air maximale dans le vitrage fixe et le cadre de 0,06 pi³/m/pi² (0,31 l/s·m²) du mur fixe tel que déterminé conformément aux normes ASTM E 283 et TAS 202 à une pression d'air statique différentielle minimale de 6,24 lb/pi² (300 Pa).

- N. Résistance à la condensation : Lorsque testé conformément à la spécification 1503 de l'AAMA, le facteur de résistance à la condensation (CRF) ne doit pas être inférieur à :
1. Clearwall^{MC} SS : CRF_{vitre} (faible émissivité de haute performance) = 61, CRF_{cadre} = 78.
- O. Indice de condensation (I) : Lorsque testé conformément à la norme CSA-A440-00, l'indice de condensation ne doit pas être inférieur à :
1. Clearwall^{MC} SS: I_{vitre} (faible émissivité de haute performance) = 56, I_{cadre} = 74.
- P. Transmission sonore : Fournir des murs rideaux vitrés en aluminium avec vitrage fixe et cadre présentant les caractéristiques de transmission sonore suivantes :
1. Clearwall^{MD} SS : STC-33 ou OITC-28 lorsque la perte de transmission sonore en laboratoire est testée conformément aux normes ASTM E 90 et ASTM E 1425, avec un vitrage isolant de 1-1/8 po (28,6 mm) (1/4 po, espace d'air de 5/8 po, 1/4 po).
 2. Clearwall^{MD} SSI : STC-37 ou OITC-30 lorsque la perte de transmission sonore en laboratoire est testée conformément aux normes ASTM E 90 et ASTM E 1425, avec un vitrage isolant de 1 po (25,4 mm) (1/4 po, espace d'air de 1/2 po, 1/4 po avec laminé).

1.5 Soumissions

- Données du produit : Pour chaque type de produit indiqué. Inclure détails de construction, descriptions des matériaux, dimensions des composants et profils individuels, et finis.
- Dessins d'atelier : Pour les systèmes de murs rideaux vitrés en aluminium. Inclure plans, élévations, sections, détails à l'échelle et fixations à d'autres travaux.
- Échantillons pour sélection initiale : Pour unités avec finis de couleur appliqués en usine.
- Échantillons pour vérification : Pour chaque type de fini apparent requis, dans les tailles standards du fabricant.
- Rapports d'essais des produits : Basés sur l'évaluation d'essais poussés effectués par un organisme d'essais qualifié en préparation des travaux pour les murs rideaux vitrés en aluminium, indiquant leur conformité aux exigences de performance.
- Échantillon de fabrication : De chaque intersection verticale à horizontale des systèmes de murs rideaux en aluminium, fait de longueurs de 12 po (304,8 mm) de composants à l'échelle et montrant les détails suivants :
 1. Menuiserie.
 2. Vitrage.

1.6 Assurance de la qualité

- Qualifications de l'installateur : Un installateur ayant installé avec succès des unités identiques ou similaires à celles requises pour ce projet et d'autres projets de taille et d'ampleur similaires.
- Qualifications du fabricant : Un fabricant capable de fabriquer des murs rideaux vitrés en aluminium répondant aux exigences de performance indiquées ou dépassant celles-ci.
- Limitations des sources : Obtenir un système de murs rideaux en aluminium provenant d'un seul fabricant grâce à une seule source.
- Options de produits : L'information figurant sur les dessins et dans les spécifications établit les exigences en matière d'effets esthétiques et de caractéristiques de performance des assemblages. Les effets esthétiques sont indiqués par les dimensions, arrangements, alignements et profils des composants et assemblages les uns par rapport aux autres ainsi que relativement aux lignes de vue et aux constructions avoisinantes.
 1. Ne pas modifier les effets visuels prévus, tels que jugés seulement par l'architecte, sauf avec l'approbation de l'architecte. Si des modifications sont proposées, soumettre des données explicatives approfondies à l'architecte pour examen.
- Maquettes : Construire des maquettes pour vérifier les sélections effectuées suivant les soumissions d'échantillons, démontrer les effets visuels et établir des normes de qualité pour les matériaux ainsi que l'exécution.
 1. Construire une maquette pour les types d'élévations de murs rideaux indiqués, aux emplacements indiqués sur les dessins.
- Conférence de préinstallation : Tenir une conférence sur le site du projet pour satisfaire aux exigences de la division 01, section « Gestion et coordination du projet ».

1.7 Conditions du projet

- Mesures sur le terrain : Vérifier les emplacements réels des supports de structure pour les murs rideaux vitrés en aluminium en prenant des mesures sur le terrain avant la fabrication et indiquer ces mesures sur les dessins d'atelier.

1.8 Garantie

- Garantie du fabricant : Soumettre, pour acceptation par le Propriétaire, la garantie standard du fabricant.
 1. Période de garantie : Deux (2) ans à partir de la date de quasi-achèvement du projet à condition cependant que la garantie limitée ne commence en aucun cas plus tard que six mois après la date d'expédition par le fabricant.

PARTIE 2 - PRODUITS

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : CONSERVER L'ARTICLE CI-DESSOUS POUR LES PRÉCISIONS SUR LES MÉTHODES DU FABRICANT; AJOUTER LES ATTRIBUTS DES PRODUITS, LES CARACTÉRISTIQUES DE PERFORMANCE, LES NORMES RELATIVES AUX MATERIAUX, AINSI QUE LES DESCRIPTIONS SELON LE CAS. NE PAS UTILISER LES EXPRESSIONS « OU L'ÉQUIVALENT », « OU L'ÉQUIVALENT APPROUVE » OU D'AUTRES EXPRESSIONS

SIMILAIRES. L'UTILISATION DE CE GENRE D'EXPRESSIONS CRÉE DE L'AMBIGUITÉ DANS UN DEVIS PUISQU'ELLES PEUVENT DONNER LIEU À DIFFÉRENTES INTERPRÉTATIONS PAR LES PARTIES DIVERGENTES DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION ET LES LECTEURS DE DEVIS. DE TELLES EXPRESSIONS REQUIÉRENT DES EXIGENCES ÉLABORÉES ET COMPLÈTES (DE PROCÉDURE, JURIDIQUE, RÉGLEMENTAIRE, ET DE RESPONSABILITÉ) PERMETTANT DE DÉFINIR « OU L'ÉQUIVALENT ».

2.1 Fabricants

- A. Produit de référence :
 - 1. Kawneer Company Inc.
 - 2. Système de mur rideau Clearwall^{MC}
 - 3. Options de profondeur de cadre :
 - a. Système de mur rideau Clearwall^{MD} SS (système à vis et cannelures) :
 - 1) Clearwall^{MC} SS : 2-1/2 x 6-5/8 po (63,5 x 168,3 mm) ou 2-1/2 x 5-1/8 po (63,5 x 130,2 mm), vitrage extérieur avec intercalaire de bord de vitre en retrait fourni par un manufacturier agréé d'unités de vitrage isolant (IGU);
 - 2) Clearwall^{MC} SSI : 2-1/2 x 7-1/2 po (63,5 x 190,5 mm) ou 2-1/2 x 6 po (63,5 x 152,4 mm), vitrage extérieur avec vitre isolante à interface métallique (interface appliquée en atelier à l'aide de silicone structural);
 - 3) Clearwall^{MC} SSIT : 2-1/2 x 7-3/8 po (63,5 x 187 mm) ou 2-1/2 x 5-7/8 po (63,5 x 149 mm), vitrage extérieur avec vitre isolante à interface métallique (interface appliquée en atelier à l'aide d'une bande autocollante pour vitrage structural 3M^{MC} VHB^{MC}).
 - b. Système de mur rideau Clearwall^{MD} SB (système à attaches résistant au cisaillement) :
 - 1) Clearwall^{MD} SB : 2-1/2 x 10-1/8 po (63,5 x 257,2 mm), vitrage extérieur avec intercalaire de bord de vitre en retrait fourni par un manufacturier agréé d'unités de vitrage isolant (IGU);
 - 2) Clearwall^{MD} SBI : 2-1/2 x 11 po (63,5 x 279,4 mm), vitrage extérieur avec vitre isolante à interface métallique (interface appliquée en atelier à l'aide de silicone structural);
 - 3) Clearwall^{MD} SBIT : 2-1/2 x 10-27/32 po (63,5 x 275,4 mm), vitrage extérieur avec vitre isolante à interface métallique (interface appliquée en atelier à l'aide d'une bande autocollante pour vitrage structural 3M^{MC} VHB^{MC}).
 - 4. Testés conformément aux normes AAMA 501-05 et TAS 202.

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : RETENIR LA DESCRIPTION CI-DESSOUS POUR LES FABRICANTS ET PRODUITS DE SUBSTITUTION, TEL QU'IL EST SPÉCIFIÉ DANS LES DOCUMENTS CONTRACTUELS. COORDONNER LA DESCRIPTION CI-DESSOUS ET LES DOCUMENTS DE SOUMISSION (S'IL Y A LIEU) ET LA DIVISION 1 – SUBSTITUTIONS. CONSULTER LA COMPAGNIE KAWNEER POUR LES RECOMMANDATIONS SUR LES FABRICANTS ET PRODUITS ALTERNATIFS PROPOSÉS QUI RÉPONDENT AUX CRITÈRES DE DESIGN ET AUX EXIGENCES DE L'OUVRAGE. KAWNEER RECOMMANDE QUE LES AUTRES FABRICANTS DEMANDANT L'APPROBATION DE SOUMISSIONNER LEURS PRODUITS EN TANT QUE PRODUITS ÉQUIVALENTS SOIENT TENUS DE SOUMETTRE LEUR DEMANDE PAR ÉCRIT DIX (10) JOURS AVANT LA DATE DE FERMETURE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.

- B. Sous réserve de conformité aux exigences, fournir un produit comparable compte tenu de l'information suivante :
 - 1. Fabricant : (_____)
 - 2. Série : (_____)
 - 3. Dimensions du profil : (_____)
- C. Substitutions : Se reporter à la section Substitutions relative aux exigences de procédures et de soumissions.
 - 1. Substitutions avant l'obtention du contrat (période de soumission) : Soumettre les demandes par écrit dix (10) jours avant la date de fermeture de la demande de soumissions.
 - 2. Substitutions après l'obtention du contrat (période de construction) : Soumettre la demande par écrit afin d'éviter les délais d'installation et de construction du système de murs rideaux.
 - 3. Documentation sur le produit et dessins : Soumettre la documentation sur le produit et les dessins modifiés pour convenir aux exigences spécifiques du projet et aux conditions de l'ouvrage.
 - 4. Certificats : Soumettre le(s) certificat(s) certifiant que le fabricant proposé comme substitution (1) s'engage à répondre aux exigences spécifiées en vue de satisfaire aux critères de rendement du système de murs rideaux, et (2) a exécuté le design et la fabrication de systèmes de murs rideaux en aluminium durant une période d'au moins dix (10) ans. (Nom de l'entreprise)
 - 5. Rapports d'essais : Soumettre des rapports d'essais vérifiant la conformité avec chacune des exigences d'essais liées à cet ouvrage.
 - 6. Échantillons : Soumettre des échantillons de sections de produits typiques dans les grandeurs standards du fabricant et des échantillons de finis.
- D. Acceptation de la substitution : L'acceptation sera donnée par écrit, sous forme d'un addenda ou d'un avis de modification, et documentée par un ordre formel de modification signé par le Propriétaire et l'Entrepreneur.

2.2 Matériaux

- A. Extrusions en aluminium : Alliage et état de dureté recommandés par le fabricant de système de murs rideaux vitrés en aluminium pour la robustesse, la résistance à la corrosion et l'application du fini requis; épaisseur des parois minimale de 0,070 po (1,8 mm) à n'importe quel endroit pour le cadre principal; et en alliage 6063-T6 et trempé, conformément à la norme ASTM B 221.
- B. Tôle d'alliage d'aluminium : Doit satisfaire aux exigences de la norme ASTM B209.
- C. Fixations : Aluminium, acier inoxydable non magnétique ou autres matériaux résistant à la corrosion et compatibles avec les montants, quincaillerie, ancrages et autres composants des fenêtres en aluminium.
- D. Ancrages, attaches et accessoires : Aluminium, acier inoxydable non magnétique, ou acier ou fer galvanisé conforme à la norme ASTM B 633 pour les conditions d'utilisation intense de type SC 3 ou autre revêtement de zinc approprié; suffisamment robustes pour résister à la pression nominale indiquée.

Les lois et codes du bâtiment et de la sécurité régissant la conception et l'utilisation de produits pour entrées vitrées, fenêtres et murs rideaux varient grandement. Kawneer ne peut s'impliquer dans chaque sélection ou configuration de produits, choix de quincaillerie ou de verre, et par conséquent n'en assume aucune responsabilité.

Kawneer se réserve le droit de modifier les configurations sans préavis lorsque jugé nécessaire pour améliorer le produit.

© Kawneer Company, Inc., 2011

- E. Montants de renforcement : Aluminium, acier inoxydable non magnétique ou acier nickelé/chromé conforme à la norme ASTM B 456 pour les conditions d'utilisation intense de type SC 3, ou acier ou fer galvanisé conforme à la norme ASTM B 633 pour les conditions d'utilisation intense de type SC 3 ou autre revêtement de zinc approprié; suffisamment robustes pour résister à la pression nominale indiquée.
- F. Scellant : Pour les scellants requis dans les systèmes de murs rideaux fabriqués, fournir le type élastique en permanence, irrétrécissable et fixe recommandé par le fabricant du scellant pour la taille et le mouvement des joints.
- G. Tolérances : Les dimensions mentionnées comme tolérances pour les épaisseurs de paroi et les autres dimensions de coupe transversale des éléments de murs rideaux vitrés sont des dimensions nominales et sont en conformité avec les normes et les données pour l'aluminium de l'Aluminum Association (AA).

2.3 Cadres de murs rideaux

- A. Éléments de cadres : Éléments de cadres standards du fabricant, en aluminium extrudé ou formé, de l'épaisseur requise et renforcés tel que requis pour supporter les charges imposées.
 1. Système de vitrage : Retenu mécaniquement sur les quatre côtés à l'aide de chevilles.
 2. Plan de vitrage : À l'avant.
- B. Vitrage :
 1. Clearwall^{MC} (SS/SB) : Vitrage extérieur avec vitre isolante de 1-1/8 po (28,6 mm) à intercalaire de bord de vitre en retrait de 5/8 po (15,9 mm) fournie par un fabricant de verre qualifié.
 2. Clearwall^{MC} (SSI/SBI) : Vitrage extérieur avec vitre isolante de 1 po (25,4 mm) à interface métallique (interface appliquée en atelier à l'aide de silicone structural).
 3. Clearwall^{MC} (SSIT/SBIT) : Vitrage extérieur avec vitre isolante de 1 po (25,4 mm) à interface métallique (interface appliquée en atelier à l'aide d'une bande autocollante pour vitrage structural 3M^{MC} VHB^{MC}).
- C. Supports et renforts : Aluminium à haute résistance standard du fabricant avec cales non ferreuses ne tachant pas pour l'alignement des composants du système.
- D. Produits de scellement de cadres : Convient aux murs rideaux vitrés en aluminium, tel que recommandé par le fabricant du produit de scellement.
- E. Accessoires et attaches : Accessoires et attaches standards du fabricant résistant à la corrosion, ne tachant pas, ne coulant pas et compatibles avec les matériaux adjacents. Lorsque ces composants sont apparents, ils doivent être en acier inoxydable.
 1. Assemblage à chevilles : Assemblage à chevilles tel que testé par le fabricant.
- F. Ancrages au périmètre : Lorsque des ancrages en acier sont utilisés, fournir l'isolation à poser entre les matériaux en acier et les matériaux en aluminium afin de prévenir toute action galvanique.
- G. Emballage, expédition, manutention et décharge : Expédier les matériaux dans les contenants originaux du fabricant, non ouverts, non endommagés et portant des étiquettes d'identification intactes.
- H. Stockage et protection : Stocker les matériaux de façon à les protéger contre les intempéries. Manutentionner les matériaux des murs rideaux et les composants de manière à éviter les dommages. Protéger les matériaux des murs rideaux contre les dommages qui pourraient être causés par les éléments, les travaux de construction et autres, susceptibles de les abîmer avant, durant et après l'installation.

2.4 Vitrage

- A. Vitrage : Respecter la section « Vitrage » de la division 08. Les options de vitrage suivantes sont disponibles.
 1. Système : Format à vitrage extérieur retenu par chevilles avec vitre double isolante de 1 po (25,4 mm) ou 1-1/8 po (28,6 mm).
 - a. Clearwall^{MC} SS/SB : Vitrage extérieur avec vitre isolante de 1-1/8 po (28,6 mm) à intercalaire de bord de vitre en retrait de 5/8 po (15,9 mm) fournie par un fabricant de verre qualifié.
 - b. Clearwall^{MC} SSI/SBI : Vitrage extérieur avec vitre isolante de 1 po (25,4 mm) à interface métallique (interface appliquée en atelier à l'aide de silicone structural).
 - c. Clearwall^{MC} (SSIT/SBIT) : Vitrage extérieur avec vitre isolante de 1 po (25,4 mm) à interface métallique (interface appliquée en atelier à l'aide d'une bande autocollante pour vitrage structural 3M^{MC} VHB^{MC}). 3M^{MC} assurera la vérification de l'application avant le début de chaque projet.
- B. Garnitures de vitrage : Doivent satisfaire aux exigences de la norme ASTM C864.
- C. Intercalaires et calages d'appui : Type élastomérique standard du fabricant.
- D. Ruban anti-adhérence : Matériau de polytétrafluoroéthylène ou de polyéthylène standard du fabricant auquel les produits de scellement n'adhèrent pas.

2.5 Unités mobiles

- A. Portes : Respecter la section « Entrées et devantures de magasins avec cadres en aluminium » de la division 08.
- B. Fenêtres : Respecter la section « Fenêtres en aluminium » de la division 08.

2.6 Matériaux accessoires

- A. Peinture bitumineuse : Peinture à mastic d'asphalte appliquée à froid respectant les exigences SSPC-Paint 12, mais ne contenant pas d'amiante; formulée pour une épaisseur de 30 mils (0,762 mm) par couche.

2.7 Fabrication

- A. Former ou extruder les formes en aluminium avant de terminer.
- B. Fabriquer des composants qui, lorsque assemblés, présentent les caractéristiques suivantes :
 - 1. Profils nets, droits et exempts de défauts ou de déformations.
 - 2. Joints assemblés avec précision.
 - 3. Isolation physique et thermique du vitrage par rapport aux éléments structuraux.
 - 4. Adaptation aux mouvements thermiques et mécaniques du vitrage et du cadre afin de conserver le jeu requis pour les bords du vitrage.
 - 5. Provisions pour remplacement du vitrage de l'extérieur sur le terrain.
 - 6. Attachages, ancrages et dispositifs de raccord dissimulés à la vue autant que possible.
 - 7. Système de déversement interne ou autres moyens d'évacuer l'eau traversant les joints, la condensation se produisant dans les éléments structuraux et l'humidité se déplaçant à l'intérieur du mur rideau vitré en aluminium vers l'extérieur.
 - 8. Design à double joint d'étanchéité avec barrière primaire contre l'air et la vapeur du côté intérieur du mur rideau vitré en aluminium et barrière secondaire perforée et ventilée vers l'extérieur.
- C. Cadre de mur rideau : Fabriquer les composants pour l'assemblage à l'aide d'un système d'attachages résistant au cisaillement en suivant les instructions d'installation standards du fabricant.
- D. Après la fabrication, marquer clairement les composants afin d'identifier leur emplacement dans le projet conformément aux dessins d'atelier.

2.8 Finis pour aluminium

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : CHOISIR LE FINI ET LA COULEUR D'APRÈS LA LISTE CI-DESSOUS DES COULEURS STANDARDS DE KAWNEER. DES COULEURS SPÉCIALES PEUVENT ÊTRE OBTENUES DE LA COMPAGNIE KAWNEER SUR DEMANDE. D'AUTRES ENDUITS ORGANIQUES PIGMENTÉS CONFORMES À LA NORME AAMA 2603 SONT OFFERTS. CONSULTER VOTRE REPRÉSENTANT KAWNEER POUR D'AUTRES TRAITEMENTS DE SURFACE ET FINIS.

- A. Les désignations de finis commençant par « AA » respectent le système établi par l'Aluminum Association pour la désignation des finis pour aluminium.
- B. Finis appliqués en usine :
 - 1. Kawneer Permanodic^{MC} AA-M10C21A44 / AA-M45C22A44, AAMA 611, enduit anodique coloré de catégorie architecturale I (couleur ____)
 - 2. Kawneer Permanodic^{MC} AA-M10C21A41 / AA-M45C22A41, AAMA 611, enduit anodique naturel de catégorie architecturale I (naturel no 14)(en option)
 - 3. Kawneer Permanodic^{MC} AA-M10C21A31, AAMA 611, enduit anodique naturel de catégorie architecturale II (naturel no 17)(standard)
 - 4. Kawneer Permafluor^{MC} (70 % PVDF), AAMA 2605, enduit de fluoropolymère (couleur ____)
 - 5. Kawneer Permadize^{MC} (50 % PVDF), AAMA 2604, enduit de fluoropolymère (couleur ____)
 - 6. Kawneer Permacoat^{MC}, AAMA 2604, peinture en poudre (couleur ____)
 - 7. Autre : Fabricant ____ Type ____ Couleur ____

PARTIE 3 - ÉXÉCUTION

3.1 Examen

- A. Examiner les endroits en présence de l'installateur pour vérifier la conformité aux exigences en matière de tolérances d'installation et d'autres conditions influant sur la performance de l'ouvrage.
- B. Procéder à l'installation seulement après que les conditions insatisfaisantes ont été corrigées.

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : COORDONNER L'ARTICLE CI-DESSOUS AVEC LES INSTRUCTIONS ET LES DÉTAILS D'INSTALLATION RECOMMANDÉS PAR LE FABRICANT.

3.2 Installation

- A. Généralités : Installer les systèmes de murs rideaux de niveau, d'équerre, d'aplomb et aligné sans qu'il y ait gauchissement ou déformation des cadres, en conformité avec les tolérances spécifiées par le fabricant et les instructions d'installation. Mettre en place les supports et les ancrages.
 - 1. Matériaux incompatibles : Isoler les matériaux en aluminium des sources de corrosion ou des points de contact pouvant produire une action électrolytique.
 - 2. Vitrage : Le vitrage doit être effectué de l'extérieur et retenu en place à l'aide de plaques de pression en aluminium extrudé fixées aux meneaux en utilisant des attaches en acier inoxydable dont l'espacement ne doit pas être supérieur à 9 po (228,6 mm) centre à centre.
 - 3. Évacuation de l'eau : Chaque unité de verre doit être scellée de façon à former des compartiments à l'aide de bouchons de coin et de scellant à la silicone afin de diriger l'eau vers les éléments horizontaux munis de trous de drainage. Les trous de drainage doivent être situés dans les plaques de pression horizontales et les couvercles permettant d'évacuer l'eau à l'extérieur du bâtiment.
- B. Exigences relatives à l'installation des produits connexes :
 - 1. Scellants (périmètre) : Se reporter à la section relative au traitement des joints (Scellants).
 - 2. Verre : Se reporter à la section Verre et vitrage.
 - a. Références : ANSI Z97.1, CPSC 16 CFR 1201 et le GANA Glazing Manual.

Les lois et codes du bâtiment et de la sécurité régissant la conception et l'utilisation de produits pour entrées vitrées, fenêtres et murs rideaux varient grandement. Kawneer ne peut s'impliquer dans chaque sélection ou configuration de produits, choix de quincaillerie ou de verre, et par conséquent n'en assume aucune responsabilité.

Kawneer se réserve le droit de modifier les configurations sans préavis lorsque jugé nécessaire pour améliorer le produit.

© Kawneer Company, Inc., 2011

3.3 Contrôle de la qualité sur le terrain

- A. Essais réalisés sur le chantier : L'architecte doit choisir les unités de murs rideaux à être soumises aux essais aussitôt qu'une portion représentative de l'ouvrage aura été installée et vitrée, et que le caufeutrement du périmètre aura été posé et aura durci. Mener des essais d'infiltration d'air et d'eau en présence d'un représentant du fabricant. Les résultats qui ne répondent pas aux exigences de performance spécifiées et les unités ayant des lacunes doivent être corrigées et les coûts ainsi occasionnés feront partie du montant forfaitaire.
1. Essais : Les essais doivent être effectués par un laboratoire d'essai indépendant qualifié conformément à la norme AAMA 503. Se reporter à la section des Essais pour le paiement des essais et les exigences relatives aux essais.
 - a. Essais d'infiltration d'air : Effectuer les essais conformément à la norme ASTM E 783. L'infiltration d'air admissible ne doit pas être supérieure à 1,5 fois la quantité indiquée dans les exigences de rendement ou 0,09 pi³m/pi², soit le niveau le plus élevé.
 - b. Essais d'infiltration d'eau : Effectuer les essais conformément à la norme ASTM E 1105. Aucune fuite d'eau non contrôlée n'est permise lorsque soumis à des essais à une pression statique de deux tiers de la pression d'infiltration d'eau spécifiée, mais non inférieure à 8 lb/p² (383 Pa).
- B. Services sur le chantier par le fabricant : À la demande écrite du Propriétaire, assurer des visites périodiques du chantier par le représentant des services sur le chantier du fabricant.

3.4 Ajustement, nettoyage et protection

- A. Protection : Protéger les finis des surfaces des produits installés contre les dommages pouvant survenir au cours de la construction. Protéger le système de murs rideaux en aluminium contre les dommages dus aux composés de meulage et de polissage, au plâtre, à la chaux, à l'acide et au ciment, ou à tout autre élément nocif.
- B. Nettoyage : Réparer ou remplacer les produits installés qui sont endommagés. Nettoyer les produits installés conformément aux instructions du fabricant avant leur acceptation par le Propriétaire. Enlever les débris de construction du chantier et se débarrasser des débris conformément aux lois applicables.
- C. Enlever et remplacer toute vitre brisée, ébréchée, fendue, abrasée ou endommagée durant la période de construction.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce devis type est destiné à être utilisé par un rédacteur de devis de construction qualifié. Ce devis type n'est pas destiné à être utilisé textuellement comme cahier des charges d'un ouvrage sans que des modifications appropriées y soient apportées en vue de l'utilisation spécifique prévue. Ce devis type doit être utilisé et adapté aux procédures de chaque entreprise de design et aux exigences particulières d'un ouvrage de construction spécifique.

FIN DE LA SECTION 084413